ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 3 de l'ordre du jour : Coordination de l'AASPG

3.3: Progrès dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs révisés d'Abuja en matière de sécurité

(Note présentée par la CAFAC)

RÉSUMÉ
La présente note de travail fournit une mise à jour sur la mise en œuvre et le suivi des objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST) par les États membres, y compris une comparaison entre la référence de 2023 et la situation en 2026 sur la base d'un ensemble d'indicateurs de sécurité comparables sélectionnés. Elle met également en évidence l'élaboration du Plan d'action pour la mise en œuvre des objectifs de sécurité révisés d'Abuja, la désignation et l'initiation des facilitateurs nationaux de mise en œuvre, la mise en place d'un tableau de bord en ligne de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que le suivi et l'établissement de rapports en temps réel assurés par les États membres. La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**

RÉFÉRENCES	1. Objectifs de sécurité révisés d'Abuja et cadre de performances ; 2. Plan d'assistance visant à appuyer les États membres dans la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (2025-2030); 3. Mandat des facilitateurs de la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja ; *4.* Tableau de bord de suivi et d'établissement de rapports des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja
Objectifs stratégiques	A) Chaque vol est sûr et sécurisé B) L'aviation est durable sur le plan environnemental C) L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous D) Aucun pays laissé de côté F) Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous

1. INTRODUCTION

1.1 À la suite de l'approbation des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (CTS-TTIIET) en décembre 2024, la CAFAC, les États membres et les partenaires sont passés de l'engagement politique à la mise en œuvre. Le Plan d'action pour la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST) pour la période 2025-2030 a été finalisé par les experts lors de l'atelier tenu à Saly (Sénégal), du 25 au 28

novembre 2025.

1.2 Lors de la première réunion du Groupe Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1), tenue à Libreville (Gabon), du 3 au 7 novembre 2025, il a été demandé à la CAFAC, au titre de la Conclusion 1/03 de l'AASPG/1, de mettre en place un cadre de suivi et d'établissement des rapports d'ici mars 2026.

2. ANALYSE

2.1 La CAFAC, avec l'appui des membres de ses groupes de travail d'experts, a mis en place un mécanisme de suivi et d'établissement de rapport via un tableau de bord permettant de suivre la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja. Ce tableau de bord permet aux États membres de faire des mises à jour en temps réel sur les progrès accomplis et génère automatiquement des rapports, garantissant ainsi que l'état de la mise en œuvre est transparent, mesurable et favorise une culture de transparence et de responsabilité parmi les États membres, tout en les orientant dans une mise en œuvre structurée des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST) sur la base du Plan d'action. Le tableau de bord conçu en langues anglaise, française, portugaise et arabe est pleinement opérationnel.

2.2 Pour garantir une coordination, une mise en œuvre, un suivi et des rapports efficaces, les États membres ont désigné des personnes qualifiées pour agir comme facilitateurs de la mise en œuvre ainsi que des coordonnateurs nationaux pour les Objectifs de sécurité révisés d'Abuja au sein de l'État, afin de coordonner les efforts nationaux conformément au Plan d'action de mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST), d'assurer la liaison avec la CAFAC et de fournir des mises à jour régulières sur les progrès, les difficultés éprouvées et l'état de la mise en œuvre. Les facilitateurs désignés ont été initiés aux Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST), au Plan d'action et à l'utilisation du tableau de bord.

2.3 Le tableau 1 ci-dessous résume les progrès enregistrés entre la situation de référence de 2023 et le cycle d'établissement de rapports de 2026 pour un ensemble d'indicateurs comparables de performance en matière de sécurité.

Tableau : Progrès dans la mise en œuvre des AST révisés

Indicateur	**2023, Année de référence**	**2026**	**Taux d'avancement**
Taux d'accident	3,46 par million de départs	3,34 par million de départs	↓ 3,47 %
Taux de mise en œuvre effective (EI) pour l'Afrique	59,33 %	62,20 %	+2,87 %
États assurant activement la mise en œuvre et l'établissement de rapports	25	40	+27,8 %
États ayant désigné des facilitateurs des AST	25	41	+30 %
Nombre de facilitateurs des AST désignés sur le continent	25	82	+53 %
États ayant entamé la mise en œuvre du plan d'action	25	41	+30 %
Plan d'action de mise en œuvre	0	100	+100 %
Tableau de bord de suivi et d'établissement de rapports	0	100	+100 %

2.4 Le tableau 1 met en évidence les progrès accomplis sur des aspects complémentaires, à savoir les performances de sécurité ainsi que les capacités de mise en œuvre, de suivi et

d'établissement de rapports. Le nombre d'États établissant activement des rapports est passé de 25 à 40, tandis que 41 États ont désigné 82 facilitateurs des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST). Le tableau de bord en ligne de suivi et d'établissement de rapports en temps réel fournit désormais un mécanisme commun permettant aux États d'adapter le Plan d'action au niveau national et de mettre régulièrement à jour l'état de mise en œuvre des AST, permettant à la CAFAC de recenser les lacunes et les domaines nécessitant une intervention. Cet outil permet également de produire des rapports harmonisés à l'échelle du continent par l'intermédiaire du CTS-TTIIET de l'Union africaine.

2.5 Le nombre de facilitateurs pour les AST est passé de 25 en 2023 à 82 en 2026, soit une augmentation de 53 %. Le dispositif actuel prévoit la désignation de deux facilitateurs par État participant, ce qui renforce la continuité, la coordination nationale ainsi que la capacité à assurer un suivi et un compte rendu constants.

2.6 Les progrès accomplis depuis 2023 doivent donc être appréciés sous deux angles complémentaires : l'évolution des indicateurs de performance en matière de sécurité comparables, d'une part, et l'accroissement de la capacité de mise en œuvre à l'échelle du continent, d'autre part. L'augmentation du nombre d'États qui établissent des rapports, l'élargissement de la couverture en facilitateurs et la mise en place d'un mécanisme de suivi numérique opérationnel témoignent d'un renforcement du niveau de préparation institutionnelle pour la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja (AST).

2.7 Le Plan d'action pour la mise en œuvre des AST comprend les activités prioritaires, les responsabilités, les entités d'appui et les parties prenantes, les besoins budgétaires ainsi que les échéanciers. Il offre ainsi une base concrète permettant aux partenaires internationaux et régionaux d'aligner l'assistance technique, le renforcement des capacités, les outils, les systèmes et d'autres mécanismes de soutien en fonction des lacunes de mise en œuvre recensées. La poursuite des progrès dépendra d'une notification progressive et régulière, du recensement et de la constitution de dossiers de preuves d'exécution appropriées, ainsi que d'une assistance technique coordonnée.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à :

a) prendre note des progrès réalisés par la CAFAC dans la mise en place du tableau de bord en ligne de suivi et d'établissement de rapports ;
b) encourager les États membres à continuer de rendre compte sur des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja au moyen du tableau de bord en ligne de suivi et d'établissement de rapports ;
c) encourager les quelques États membres qui n'ont pas encore désigné des facilitateurs pour les Objectifs de sécurité révisés d'Abuja à le faire ;
d) demander aux parties prenantes et aux partenaires de fournir l'assistance aux États membres dans la mise en œuvre des Objectifs de sécurité révisés d'Abuja.

-FIN -